



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

DL.23.041 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la saison 2023-2024

Michel PIRES expose :

Deux des spectacles de la saison culturelle 2023-2024 de la Ville sont susceptibles d'être subventionnés par le Département du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène », à hauteur de 40 % des cachets artistiques. Un dossier est à déposer avant le 31 mars 2023.

Les spectacles présentés pour cette subvention sont « Sauve-Mouton » (1 séance tout public le mercredi 08 novembre 2023, 2 séances solaires le jeudi 9 novembre 2023) et « Opération Lune » (1 séance tout public le mercredi 20 mars 2024), pour un montant total déclaré de 4 484,75€.

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 29 MARS 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

04 AVR. 2023

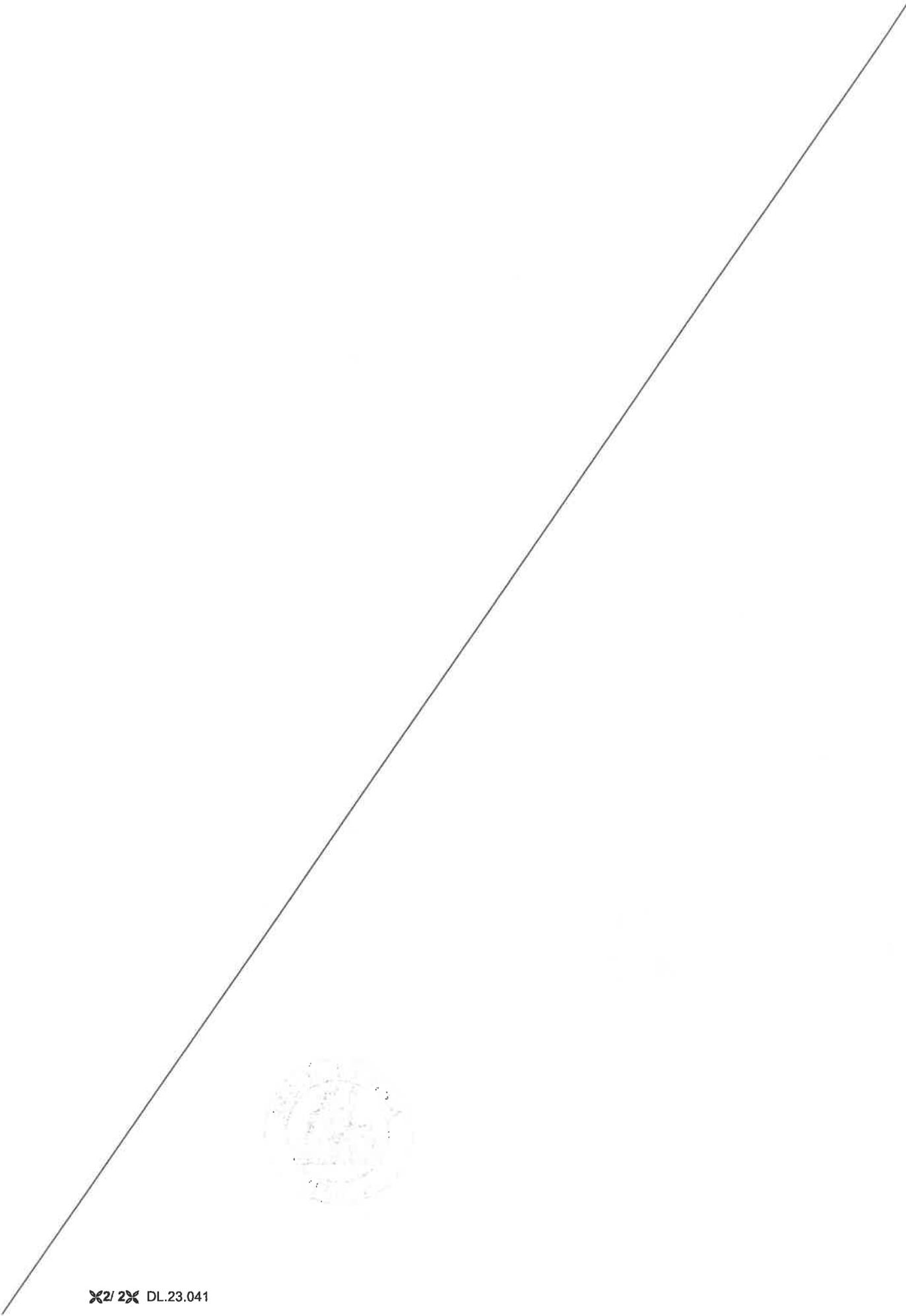
Publication le :

04 AVR. 2023

Notification le :

Le Maire





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_041
Objet :	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la saison 2023-2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20230329-DL_23_041-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_041-DE-1-1_0.xml	text/xml	943 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.041 -CULT - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la saison 2023-2024.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_041-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	298.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 16h35min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 16h35min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 16h52min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 16h52min19s	Reçu par le MI le 2023-04-04